## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 novembre 1980

La séance est ouverte à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

PÉTITION VISANT LA RÉVOCATION DE LA PROCLAMATION La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 26 novembre, de la motion de M. Waddell:

Que la proclamation déposée sur le Bureau de la Chambre le mercredi 12 novembre 1980, en conformité du paragraphe (3) de l'article 52 de la loi sur l'administration du pétrole, telle que proclamée par l'ordonnance C.P. 1980-2917, soit révoquée.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je tenais à participer au débat sur le recours à la loi sur l'administration du pétrole. Je sens que l'histoire se répète ou plus précisément j'ai l'impression de revivre un cauchemar que le Canada a déjà vécu. Quand la loi sur l'administration du pétrole a d'abord été présentée en avril de 1974, mon parti et moi-même nous y étions farouchement opposés. A notre avis, l'adoption de cette mesure rendrait impossibles des négociations positives entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces productrices étant donné que le gouvernement fédéral sait qu'il n'aura jamais à négocier ou à faire les concessions nécessaires car c'est lui qui tient la massue. Nous avons combattu cette loi aussi énergiquement que nous le pouvions, et nous avons lutté seuls. Toutefois, le gouvernement libéral détenait la majorité, et avec le concours de ses acolytes du NPD, il l'a emporté.

Une voix: Sans les conservateurs séparatistes.

M. Andre: La bataille ne s'est pas terminée par une déroute totale, car après bien des semaines et bien des mois nous avons réussi à faire adopter les dispositions qui ont permis à dix députés de réclamer la tenue du débat qui se poursuit actuellement. Nous avons réussi à faire adopter cet amendement sans l'appui du NPD. Le NPD a approuvé le projet de loi, mais il ne veut pas qu'il soit mis en application, comme si on voulait bien que le renard garde le poulailler mais sans manger les poules. N'est-ce pas là de l'hypocrisie? C'est le moins qu'on puisse dire. Mais on allait bientôt voir pis encore.

Le critique du Nouveau parti démocratique en matière d'énergie, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), a pratiquement versé dans le maccarthysme avec les remarques qu'il a adressées au député de Capilano (M. Huntington). Le sénateur américain, Joseph McCarthy, maintenant décédé et auquel on a attribué la paternité de cette abominable tactique, s'en servait pour torpiller la réputation de ses adversaires. Il n'avait qu'à accuser sa victime en lui posant la question suivante: «Pourquoi ne vous levez-vous pas maintenant et ne déclarez-vous pas catégoriquement que vous n'êtes pas membre du Parti communiste?» Il savait très bien qu'ainsi, il

semait le doute dans l'esprit des gens. C'est exactement ce que fait le député de Vancouver-Kingsway lorsqu'il demande au député de Capilano de déclarer qu'il n'est pas séparatiste. Le député de Capilano n'a pas à prouver au député ni à quiconque qu'il est Canadien. Il a combattu pour notre pays pendant la guerre. Ces méthodes basses sont indignes du Nouveau parti démocratique tel que nous le connaissions jadis.

M. Kempling: Il faudrait dire cela à l'extérieur de la Chambre.

M. Andre: La force de caractère et l'intégrité ne sont pas des mots qu'on utiliserait pour décrire le NPD d'aujourd'hui. C'est peut-être la raison pour laquelle ces gens-là s'entendent si bien avec le parti d'en face. S'il y a une seule raison derrière toute cette crise de l'énergie, c'est bien le manque d'intégrité et d'honnêteté dont ont fait preuve les gouvernements libéraux des sept dernières années.

Il est rare qu'on puisse déterminer avec exactitude la cause première d'une crise, mais dans ce cas-ci, c'est possible. Pour être plus précis, nous pourrions revenir en arrière, notamment au mois de juillet 1973, lorsque le ministre de l'énergie de l'époque, l'honorable Donald Macdonald, et son sous-ministre, aujourd'hui l'honorable sénateur Jack Austin, ont présenté la Phase I de la politique énergétique du pays dans le document Politique canadienne de l'énergie. C'était le 7 juillet 1973. A la page 12 de ce document, ils déclaraient que «nulle politique nationale ne saurait se passer de consultations et d'accords intergouvernementaux aussi poussés que possible». A la page 68, ils ajoutaient que «l'impossibilité de mettre sur pied, en matière d'énergie, un train de mesures nationales sans la participation provinciale saute aux yeux». Telle était alors la position du gouvernement.

## (2010)

Une semaine plus tard, les libéraux ont tenu la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Ils ont alors fait toute une série de promesses telles qu'accorder une plus grande place à la consultation, écouter ce que l'Ouest avait à dire et aider cette partie de notre pays à développer son industrie. Or, six semaines plus tard, soit le 4 septembre, ils ont «gelé» le prix du brut parce que le leader néo-démocrate de l'époque, M. David Lewis, avait demandé de faire quelque chose pour freiner l'inflation, sinon il cesserait de flirter avec eux et de les soutenir. C'était exactement six semaines après qu'ils eurent promis que leur programme énergétique ne comporterait rien de semblable.

Le 13 septembre 1973, le gouvernement libéral de M. Trudeau annonçait l'imposition d'une taxe à l'exportation de 43c. le baril, pour suivre, disait-il, la hausse des prix pétroliers aux États-Unis. C'est pourquoi MM. Blakeney et Lougheed, premiers ministres provinciaux, se sont alors montrés indignés et préoccupés. Tous deux ont décidé de changer le taux des redevances pétrolières dans leur province.

Au mois de novembre, Ottawa a porté la taxe à l'exportation à \$1.90. Comme en témoigne le hansard, pendant tout ce